

Affectation et évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation non titulaires- rentrée scolaire 2018

I - Affectation des personnels enseignants et d'éducation non titulaires au titre de l'année scolaire 2018-2019

Tous les enseignants et CPE non titulaires, en CDD ou en CDI, doivent obligatoirement formuler leurs vœux d'affectation uniquement au moyen de la procédure informatique.

A - PROCEDURE ET CALENDRIER

La procédure de saisie par internet s'effectuera du **30 mars 2018 au 15 avril 2018 minuit**

1- Saisie des vœux :

L'identification se fera par le biais du NUMEN. Un mot de passe devra ensuite être choisi. Il permettra d'accéder de nouveau au dossier par la suite.

Pour se connecter sur le site de l'académie, les personnels concernés devront saisir l'adresse suivante : <http://www.ac-reims.fr> , puis aller dans les rubriques :

- ① Personnel,
- ② Mouvement intra-académique 2018,
- ③ Personnels enseignants du second degré et personnels d'éducation,
- ④ Opérations d'affectation des enseignants et CPE non titulaires

2- Accusé réception : réception et retour

Un accusé de réception détaillé sera édité et adressé aux intéressés **à partir du 16 avril 2018**, dans l'établissement de rattachement administratif, le cas échéant, ou dans l'établissement dans lequel ils seront affectés à cette date. Pour ceux qui ne seront plus en poste, il sera envoyé dans le dernier établissement d'affectation qui le leur transmettra.

Les personnels concernés devront vérifier minutieusement les informations mentionnées sur le document, le signer et porter toute modification jugée nécessaire en rouge

Il devra être retourné au bureau DPE 4 pour le 09 mai 2018

Les personnels enseignants non titulaires qui obtiendraient de nouveaux titres ou diplômes entre l'envoi de leur accusé de réception et la rentrée scolaire 2017-2018 ou qui désireraient signaler une modification de leur situation voudront bien en informer le bureau DPE 4 du Rectorat.

Toute pièce justificative devra être accompagnée d'une lettre rappelant les nom, prénom, discipline et établissement d'affectation des intéressés.

B - MODALITES DE PARTICIPATION

Les participants devront impérativement formuler au minimum trois vœux de type « zone ». Ces vœux doivent correspondre à des zones géographiques (pour la **liste détaillée des zones de remplacement**, référez-vous à la liste jointe en **annexe 1** et à la carte en **annexe 2**).

10 vœux, au maximum, peuvent être émis.

Pour le libellé des disciplines, se référer à la liste jointe en **annexe 3**.

Attention : tout agent en C.D.I. qui ne formule pas au moins trois zones de vœux sera affecté dans l'intérêt du service sur poste vacant. Tout autre agent voit ses possibilités d'affectation réduites.

Il est possible d'indiquer une deuxième discipline d'affectation dans la zone réservée à cet effet, afin d'optimiser les possibilités d'affectation, **mais uniquement si la candidature de l'agent a été validée par le représentant du corps d'inspection concerné au cours de l'année scolaire.**

Les agents pourront, s'ils le souhaitent, demander le maintien sur un établissement où ils ont été affectés au cours de l'année. *C'est le seul vœu précis de type « Etablissement » qui sera accepté.* S'ils optent pour ce maintien, il leur faudra indiquer en premier vœu le numéro de l'établissement concerné.

Exemple : vœu n° 1 – maintien
vœu n° 2 – zone de Reims
vœu n° 3 – zone de Charleville
vœu n° 4 – zone de Sedan

Les personnels enseignants non titulaires ayant exercé dans l'enseignement privé devront impérativement transmettre au bureau DPE 4 un état de services afin que leur ancienneté puisse être prise en compte.

ELEMENTS D'AIDE A LA SAISIE DESTINES AUX MAITRES AUXILIAIRES :

* DIPLOMES : seul le diplôme le plus élevé doit être indiqué.

* EXPERIENCE PROFESSIONNELLE : concerne l'expérience acquise dans le secteur privé (hors Education Nationale) pour les disciplines de type professionnel (maximum 3 ans).

C - MODALITES D'AFFECTATION ET COMMUNICATION DES RESULTATS

Les personnels non titulaires seront affectés après consultation de la Commission Consultative Paritaire, sur des postes restés vacants à l'issue des opérations de mutations des titulaires.

Il sera tenu compte de leur expérience en qualité de contractuels et, dans toute la mesure du possible, des vœux géographiques formulés.

Chaque agent ainsi affecté recevra un avis d'affectation à son domicile **à partir du 13 juillet 2018.**

Les chefs d'établissement pourront consulter les résultats des affectations des personnels enseignants non titulaires à l'issue de la commission (accès sur LILMAC).

D - INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Les personnels enseignants non titulaires qui ne se présenteront pas dans leur établissement d'affectation lors de la pré-rentrée, sans justification, ainsi que ceux nommés sur poste de remplacement qui ne répondraient pas aux convocations, seront considérés comme démissionnaires.

Par ailleurs, le fait d'opposer l'absence de véhicule pour rejoindre le poste est irrecevable.

II - Affectation des psychologues de l'éducation nationale contractuels (ex-COP) au titre de l'année scolaire 2018-2019

Suite au décret n°2017-120 du 1^{er} février 2017, les conseillers d'orientation psychologues deviennent, sous réserve de la détention du titre de psychologue, psychologues de l'éducation nationale à compter du 1^{er} septembre 2017. La spécialité d'exercice est "éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle".

Tous les psychologues de l'éducation nationale non titulaires, en CDD ou en CDI, doivent obligatoirement formuler leurs vœux d'affectation **en remplissant la fiche dédiée (annexe n° 4)**.

Il n'est pas utile de rappeler tous les titres universitaires obtenus : seul le diplôme le plus élevé devra être indiqué. Il est toutefois recommandé de préciser les admissibilités à un concours de recrutement et d'en fournir les justificatifs.

Les contractuels qui obtiendraient de nouveaux titres entre la date de retour des fiches de vœux et la rentrée scolaire 2018-2019 ou qui désireraient apporter des compléments d'information voudront bien en informer le bureau DPE 4 du Rectorat.

Toute pièce justificative devra être accompagnée d'une lettre rappelant les nom, prénom, qualité et établissement d'affectation des intéressés.

La fiche de vœux, accompagnée d'une enveloppe affranchie, devra être retournée au bureau DPE 4 du Rectorat pour le 09 mai 2018.

Les affectations seront prononcées sur décision de la rectrice à partir du 13 juillet 2018 et les contractuels concernés seront destinataires d'un avis d'affectation.

Liste des Zones de Remplacement

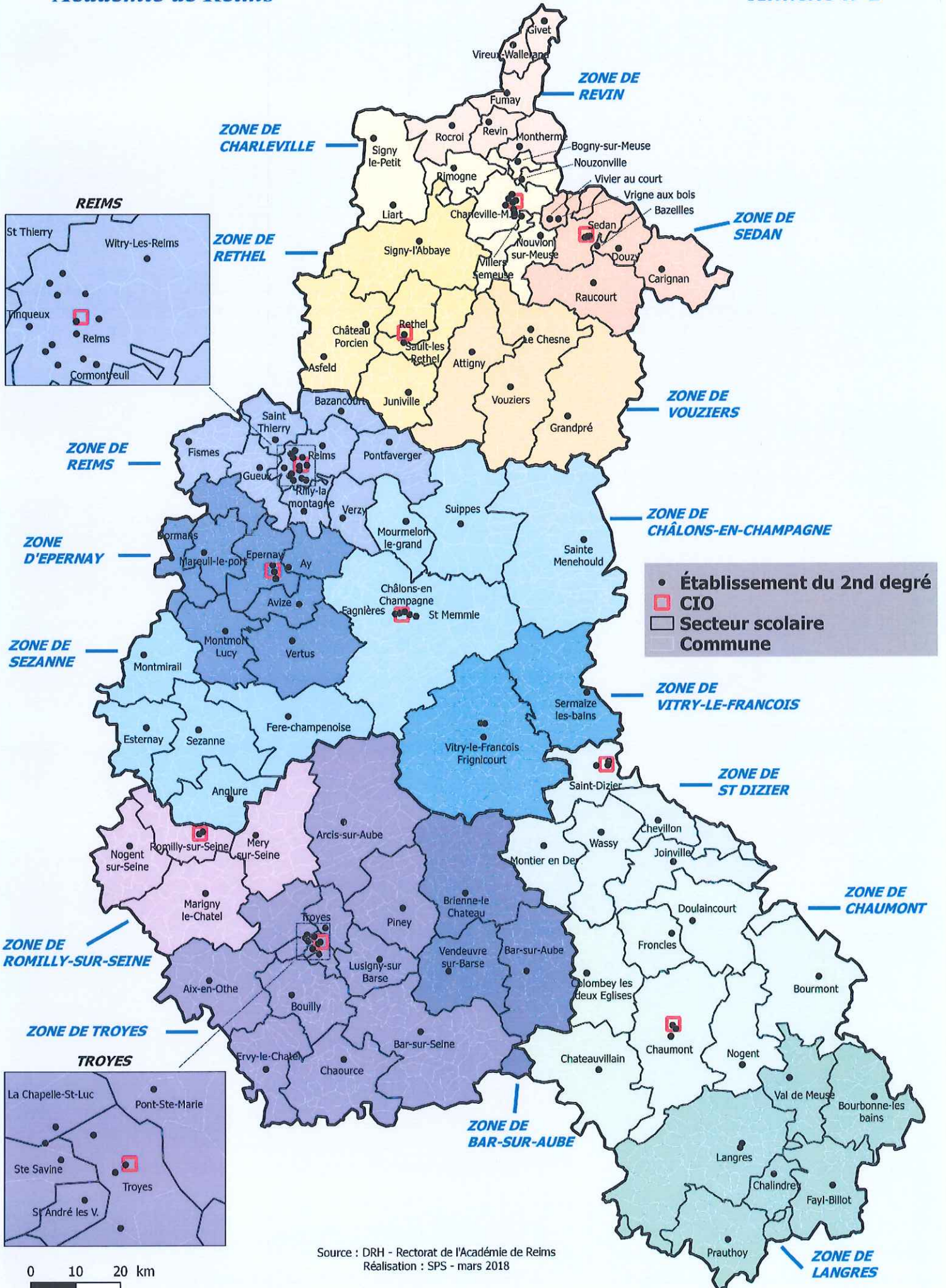
Département des Ardennes	
Code 08001	Zone de Charleville-Mézières Bogny sur Meuse, Charleville-Mézières, Nouvion sur Meuse, Nouzonville, Rimogne, Signy le Petit /Liart, Villers-Semeuse.
Code 08002	Zone de Rethel Asfeld/Château-Porcien, Juniville, Rethel, Sault-les-Rethel, Signy l'Abbaye/Chaumont Porcien.
Code 08003	Zone de Revin Fumay, Givet, Monthermé, Revin, Vireux Wallerand, Rocroi/Maubert Fontaine.
Code 08004	Zone de Sedan Bazeilles, Carignan/Margut, Douzy, Mouzon/Raucourt et Flaba, Sedan, Vrigne-aux-Bois, Vivier-au-Court.
Code 08005	Zone de Vouziers Attigny, Grandpré/Buzancy, Vouziers/Le Chesne
Département de l'Aube	
Code 10100	Zone de Bar sur Aube Bar-sur-Aube, Brienne-le-Château, Vendevre-sur-Barse
Code 10101	Zone de Romilly sur Seine Marigny-le-Châtel, Méry-sur-Seine, Nogent-sur-Seine, Romilly-sur-Seine
Code 10102	Zone de Troyes Aix-en-Othe, Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Bouilly, Chaource, Ervy-le-Châtel, La Chapelle-Saint-Luc, Lusigny-sur-Barse, Piney, Pont-Sainte-Marie, Saint-André-les-Vergers, Sainte-Savine, Troyes

Département de la Marne

51001	Zone de Chalons en Champagne Châlons-en-Champagne, Fagnières, Mourmelon-le Grand, Sainte-Ménéhould, Saint-Memmie, Suippes.
51002	Zone d'Épernay Ay, Avize, Dormans, Épernay, Mareuil-le-Port, Montmort, Vertus.
51003	Zone de Reims Bazancourt, Cormontreuil, Fismes, Gueux, Pontfaverger, Reims, Rilly-la-Montagne, Saint-Thierry, Tinquieux, Verzy, Witry-les-Reims.
51004	Zone de Sézanne Anglure, Esternay, Fère-Champenoise, Montmirail, Sézanne.
51005	Zone de Vitry-le-François Frignicourt, Sermaize-les-Bains, Vitry-le-François.

Département de la Haute-Marne

52001	Zone de Chaumont Bourmont, Châteauvillain, Chaumont, Colombey-les-Deux-Eglises, Doulaincourt, Froncles, Nogent.
52002	Zone de Langres Bourbonne-les-Bains, Chalindrey, Fayl-la-Forêt, Langres, Val de Meuse (Montigny-le-Roy), Prauthoy.
52003	Zone de Saint-Dizier Chevillon, Joinville, Montier-en-Der, Saint-Dizier, Wassy.



Légende :

E = Éducation

L = Lycée ou Collège

P = Lycée Professionnel

Liste des disciplines de renouvellement des vœux d'affectation

Code de la discipline	Disciplines
E 0030	Éducation
L 0080	Documentation
L 0100	Philosophie
L 0201	Lettres Classiques
L 0202	Lettres Modernes
L 0421	Allemand
L 0422	Anglais
L 0423	Arabe
L 0426	Espagnol
L 0429	Italien
L 0430	Japonais
L 0434	Russe
L 1000	Histoire-Géographie
L 1100	Sciences Économiques et Sociales
L 1300	Mathématiques
L 1400	Technologie
L 1411	SII option architecture et construction
L1412	SII option énergie
L1413	SII option information et numérique
L1414	SII option ingénierie mécanique
L 1500	Sciences Physiques et chimiques
L 1510	Physique et Électricité Appliquée
L 1600	Sciences et Vie de la Terre
L 1700	Éducation Musicale
L 1800	Arts Plastiques
L 1900	Éducation Physique et Sportive
L 2001	Assistant Ingénieur
L 2210	Fabrication Industrielle de l'Habillement
L 5200	Électrotechnique
L 6115	Laboratoires, Industrie Graphique
L 6502	Arts Appliqués option design
L 6503	Arts Appliqués option métiers d'arts
L 7100	Biochimie- Génie biologique
L 7200	Biotechnologie
L 7300	Sciences et Techniques Médico-Sociales
L 8011	Économie et Gestion administrative
L 8012	Économie et Gestion comptable
L 8013	Économie et Gestion commerciale
L 8031	Économie : Informatique et Gestion
L 8040	Bureautique
L 8054	Économie et Gestion option gestion des activités touristiques
L 8510	Hôtellerie et restauration option production et ingénierie culinaire
L 8520	Hôtellerie et restauration option service et accueil en hôtellerie et
L 8530	restauration Hôtellerie et Tourisme

Code de la discipline	Disciplines
P 0210	Lettres/Histoire-Géographie
P 0221	Lettres/Allemand
P 0222	Lettres/Anglais
P 0226	Lettres/espagnol
P 0229	Lettres/Italien
P 1315	Mathématiques/Sciences Physiques
P 2001	Aide au Chef de Travaux
P 2100	Génie Industriel Bois
P 2200	Génie Industriel Textile et Cuir
P 2210	Fabrication Industrielle de l'habillement
P 2400	Génie Industriel des Structures Métalliques
P 2450	Construction et Réparation Carrosserie
P 2500	Génie Industriel Plastiques et Composites
P 3010	Génie Civil Construction et Économie
P 3013	Génie Civil option topographie
P 3020	Génie Civil Construction et Réalisation
P 3023	Couverture
P 3028	Peinture-Revêtement
P 3100	Génie Thermique
P 4200	Génie Mécanique Productique
P 4222	Fonderie
P 4500	Génie Mécanique Maintenance Véhicules
P 4550	Génie Mécanique Maintenance Système Mécanique et Auto.
P 5100	Génie Électrique : Électronique
P 5200	Génie Électrique : Électrotechnique
P 5210	Équipement Ménager – MAEMC
P 6100	Industries Graphiques
P 6310	Conducteurs Routiers
P 6500	Enseignement Artistique et Arts Appliqués
P 6621	Ebénisterie d'art
P 7140	Horticulture
P 7200	Biotechnologie – Santé Environnement
P 7210	Employé Technique des Collectivités
P 7300	Sciences et Techniques Médico-Sociales
P 7410	Esthétique – Cosmétique
P 7420	Coiffure
P 8011	Économie et gestion option communication et organisation
P 8012	Comptabilité et bureautique
P 8013	Vente
P 3038	Économie et gestion option transport logistique
P 8510	Hôtellerie – option : Techniques Culinaires
P 5012	Pâtisserie
P 8520	Hôtellerie – option : Service et Communication